

LETTRE DU CENTRE N° 174

Sujet : Création d'une formation à l'applicatif de mutualisation des contrôles de persistance des droits (MCPD)

La mesure 8 de la résolution 1 de l'article 8 de l'accord du 13 mars 2013 prévoit de mutualiser le contrôle de persistance des droits. A cet effet, un applicatif permettant la mutualisation de ces contrôles (MCPD) est mis en place.

Cet outil permettra de consulter les enquêtes qui ont été transmises aux allocataires et de gérer les retours qui nécessitent un traitement manuel dans une corbeille de tâches.

Une formation mutualisée à ce nouvel applicatif, d'une durée d'une journée, est créée par le Centre à destination des formateurs relais MCPD.

Pour des raisons d'efficacité pédagogique, l'ensemble des formateurs relais des GPS sont formés directement par les formateurs référents fédéraux.

Du fait de leur caractère mutualisé, le coût de ces formations est de 1 000 euros par jour en intra (pour un groupe de formateurs relais d'un même GPS) ou de 150 € par formateur relais et par jour en inter.

Ces sessions se dérouleront de 9h30 à 17h00 dans les locaux du Centre de formation aux dates suivantes :

- 2 juin 2015
- 3 juin 2015
- 4 juin 2015
- 5 juin 2015

La démultiplication de cette formation au sein des GPS pourra être mise en œuvre à l'issue de ces formations, progressivement en fonction de l'organisation choisie et dans le cadre du plan de conduite du changement mis en œuvre avec l'ACT.

Il convient soit de retourner le bulletin d'inscription complété avant le 15 mai 2015, au Centre de formation et des expertises métiers (fax : 01.71.72.16.11 ; e-mail : gje.cfp@agirc-arrco.fr), soit de procéder à la préinscription sur le site du CFEM (<https://cfp.agirc-arrco.fr>) au moyen du code d'accès attribué au service formation du groupe.

Pièces jointes : Programme et bulletin d'inscription

Destinataires : Direction générale
Direction des ressources humaines
Direction retraite
Responsables opérationnels des secteurs liquidation et gestion de l'allocation.
Direction de la communication
Responsable formation
Pour info : secrétaire du CE

Formation à l'appliquatif de mutualisation des contrôles de persistance des droits (MCPD)

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les enjeux et les contraintes réglementaires du projet de mutualisation des contrôles de persistance des droits (MCPD). • Définir les circuits et les processus de la mutualisation des contrôles de persistance des droits. • Montrer différents écrans d'actes de gestion dans l'appliquatif. • Identifier les impacts dans la base Allure. 	
Public	<ul style="list-style-type: none"> • Formateurs relais de cet applicatif • Collaborateurs des services gestion des allocataires et plus particulièrement ceux chargés de traiter les retours des contrôles de persistance des droits • Conseillers de plateformes téléphoniques ... 	
Programme	Voir ci-après	
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> • Apports théoriques sur ce dispositif • Présentation des écrans de l'appliquatif 	
Modalités pratiques	Durée	1 jour de 9h30 à 17h00
	Lieu	Locaux du CFEM au GIE Agirc-Arrco 16 rue Jules César 75012 Paris
	Dates	<ul style="list-style-type: none"> - 2 juin 2015 - 3 juin 2015 - 4 juin 2015 - 5 juin 2015
	Coût	Formation du domaine mutualisé 150 € par stagiaire + 19,50 € de repas
	Nb. de participants : 12 maximum par session	
Responsable du projet pédagogique	Catherine KERNANET, ckernanet@agirc-arrco.fr , téléphone 01.71.72.13.22	

Formation à l'appliquatif de mutualisation des contrôles de persistance des droits (MCPD)

Programme

- Contexte
- Enjeux
- Obligations réglementaires : principes
- Types d'enquêtes
- Périmètre
- Circuit
- Pièces à fournir et courriers
- Traitements des envois
- Calendrier des enquêtes
- Traitements des retours : automatique, manuel
- Contrôles au choix traités par Allure
- Les évolutions prévues
- Présentation des écrans de l'outil
- Les impacts dans Allure



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation à l'applicatif de mutualisation des contrôles de persistance des droits (MCPD)

(*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom (*): _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Service : _____

Nom et adresse du Groupe : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : _____

S'inscrit à la formation du :

- 2 juin 2015 3 juin 2015
- 4 juin 2015 5 juin 2015

Facture valant convention à établir :

au nom du service formation de l'organisme : _____

au nom de l'organisme (autre service) :
Service _____

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme (*): _____

Nom du correspondant (*): _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Le coût individuel de la participation à la formation est fixé à 150 € + 19,50 € de repas.

Règlement à réception de la facture.

Date et cachet de l'organisme

Service Formation

Signature

Inscription avant le 15 mai 2015, après validation de votre service Formation, par écrit au CFEM, 16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12 ou par fax : 01.71.72.16.11 ou par mail (gie.cfp@agirc-arrco.fr) ou par préinscription sur le site du CFEM (<https://cfp.agirc-arrco.fr>) au moyen du code d'accès attribué au service formation du groupe.